

BIBLIOGRAPHIE

« LES ECCLESIASTIQUES ET LES ROYALISTES FRANÇAIS
REFUGIES AU CANADA »(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Sous ce titre, le distingué bibliothécaire de la Législature de Québec, le Dr N.-E. Dionne, vient de publier un livre qui manquait à la collection déjà remarquable de nos ouvrages canadiens.

Ce livre était à faire et, depuis longtemps, on avait exprimé le désir qu'il fût écrit. M. Dionne s'est mis à l'œuvre et, pendant à peu près quinze ans, il a accumulé recherches sur recherches pour édifier l'ouvrage dont il vient d'enrichir notre littérature nationale.

Il est un de nos écrivains qui pouvaient le mieux conduire à terme un pareil travail. Chercheur infatigable et consciencieux, vivant au milieu des livres, il a soin d'alimenter son temps et de mettre à profit sa profonde connaissance de l'histoire du pays.

Disons en passant que les gouvernements qui savent discerner les spécialités de talent et les placent là où ils peuvent rendre de précieux services font acte de sage administration.—Il a heureusement été fait ainsi pour le Dr Dionne qui, au talent d'écrivain, joint un amour profond pour son pays et qui chaque jour justifie de plus en plus, par ses travaux, le choix que l'on a fait de lui comme conservateur de la bibliothèque de notre Législature.

L'ouvrage dont il est ici question se divise en trois parties. La première traite de la proscription des prêtres de France pendant la révolution de 1789, de leur séjour en Angleterre et de l'émigration de 45 d'entre eux au Canada.

La deuxième partie renferme la biographie de chacun des prêtres qui vinrent habiter au milieu de nous, et la troisième et dernière partie se compose d'importantes pièces justificatives.

L'auteur entre en matière par une intéressante étude de la proscription du clergé au temps de la mort de Louis XVI.

Ce fut dans l'histoire de France une page bien triste que celle de la persécution organisée contre les évêques et les prêtres qui refusèrent de prêter serment à la constitution appelée *la constitution civile du clergé*. Celle-ci n'était qu'un attentat contre le pouvoir du Saint Siège et l'autorité épiscopale. Cinquante mille ecclésiastiques refusèrent de prêter le serment schismatique, et sur 135 évêques, quatre seulement eurent le triste courage de se séparer de leurs collègues et de se soumettre à la loi inique des séides de la révolution.